



DELIBERATION N° 2023-28

Objet : Validation du programme et du plan de financement prévisionnel du contrat de rivière Sornin Jarnossin 2024-2029

Le 31 octobre 2023 à 15h30

Le comité syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Pouilly sous Charlieu sous la Présidence du Président, Monsieur Michel LAMARQUE

Date de convocation : 19/10/2023

Nombre de membres en exercice : 14

Présents (8) : Michel LAMARQUE, Pierre AUVOLAT, Guillaume DESCAVE, René VALORGE, Fabrice DEJOUX, Jean LABOURET (suppl.), Christian GILGENKRANTZ, Gérard SIMOND (suppl.).

Absents excusés : Sylviane TERNISIEN.

Secrétariat assuré par : Guillaume DESCAVE.

Le Président informe le comité syndical qu'une délibération doit être prise pour acter l'engagement du SYMISOA à assurer l'animation générale du prochain contrat de rivière Sornin Jarnossin 2024-2029 et à mettre en œuvre les actions du contrat de rivière dont il assure la maîtrise d'ouvrage. Le comité syndical doit également autoriser le président à signer le contrat. Il rappelle que le comité de rivière Sornin Jarnossin s'est prononcé favorablement sur le programme d'action et le plan de financement de ce nouveau contrat lors de sa réunion du 3 novembre 2023.

Le comité syndical, après en avoir délibéré, DÉCIDE :

- D'approuver l'engagement du SYMISOA dans le contrat de rivière Sornin Jarnossin (2024-2029), en tant qu'animateur général du contrat, et maître d'ouvrage principal
- De valider le programme d'actions et le budget prévisionnel correspondant, pour un montant global de 11 028°091€HT, selon la répartition suivante :
 - Volet A : 183 906,00 €
 - Volet B1 : 8 262 621,00 €
 - Volet B2 : 12 000,00 €
 - Volet B3 : 285 500,00 €
 - Volet C : 2 284 064,00 €
- Etant donné que certaines actions seront financées par l'Agence de l'Eau hors contrat, le montant inscrit pour la période 2024-2029 s'élève à 8 958 591€HT, dont 4 304 079€HT pour la 1^{ère} phase (2024-2026).
- D'autoriser le président à signer le contrat de rivière Sornin Jarnossin 2024-2029 et l'ensemble des documents s'y rapportant.

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents

Fait à Pouilly/Charlieu, le 13/11/2023

Le Président du SYMISOA
M. LAMARQUE

Le secrétaire de séance
Guillaume DESCAVE

Transmis au représentant de l'Etat le : 16/11/2023

Publié le : 16/11/2023

